Communiqué de presse

**18 décembre, journée internationale des migrants. La régularisation des sans-papiers s’impose!**

**18 décembre: journée internationale des migrant.e.s. Il est urgent de respecter les droits des sans-papiers et de mener une politique de régularisation fondée sur des critères clairs et permanents inscrits dans la loi. La société civile organise des actions dans plusieurs villes de Belgique.**

Le 18 décembre, journée internationale des migrant.e.s, marque l’anniversaire de l’adoption de la Convention internationale du 18 décembre 1990 relative aux droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. A cette occasion, **L’ACV-CSC, l’ABVV-FGTB, la Coordination des sans-papiers, la Voix des sans-papiers de Verviers, le Collectif liégeois de soutien aux sans-papiers, la Voix des sans-papiers de Liège, le CEPAG, le MOC, le Groupe montois de soutien aux sans-papiers et le CIRÉ** organisent des actions pour rappeler qu’il est plus que temps de respecter enfin réellement les droits de tous, migrant.e.s ou non, avec ou sans papiers. Il s’agit d’une question élémentaire de justice et d’égalité.

Ces organisations insistent sur la nécessité de:

         mener une politique migratoire **axée sur le respect des droits fondamentaux** des réfugié.e.s, des demandeurs.ses d’asile et des migrant.e.s en général et des sans-papiers en particulier,

         instaurer une **politique de régularisation du séjour fondée sur des critères clairs et permanents inscrits dans la loi** et mise en œuvre au moyen d’une **commission indépendante**,

         **intégrer les sans-papiers dans notre État de droit** pour faire valoir leurs droits en matière de  travail, d’éducation, de formation et de vie familiale,

         octroyer un **titre de séjour aux travailleurs et travailleuses victimes de violation sérieuse du droit du travail**,

         ratifier et mettre en œuvre la Convention de 1990 et la Convention de l’OIT (143) sur les **travailleurs migrants**, qui consacre notamment le principe d’égalité de traitement en ce qui concerne l’accès à l’emploi, les droits syndicaux, les droits culturels et les libertés individuelles et collectives,

         mesurer **l’impact des politiques sur les femmes migrantes**, en particulier sans papiers, confinées pour la plupart dans le travail domestique et reconnaître ce travail comme un métier en pénurie donnant lieu à un permis de travail.